

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 9

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Districts	MOUVEMENT DE LA POPULATION					Bilan de la	
	Population 1941	Nés vivant 1941-1950	Décès de 1941-1950	Excédent de naissances	Nombre de la population supputé	Population 1950	migration au 1.12.50
Courtelary	21.703	3.468	2.487	+ 981	22.684	23.435	+ 751
Delémont	19.143	3.800	1.969	+ 1.831	20.974	20.796	- 178
Fr.-Montagnes	8.339	1.650	911	+ 739	9.078	8.496	- 582
Laufon	9.512	2.059	889	+ 1.170	10.682	10.585	- 97
Moutier	24.852	4.617	2.490	+ 2.127	26.979	26.701	- 278
La Neuveville	4.266	670	652	+ 68	4.334	4.536	+ 202
Porrentruy	24.263	4.576	2.860	+ 1.716	25.979	25.212	- 767
Jura	112.078	20,840	12,208	+ 8.632	120.710	119.761	- 949
Bienne	42.125	7.098	4.347	+ 2.751	44.876	49.454	+ 4.578
Autres districts	574.713	112.505	57.965	+ 54.540	629.253	632.728	+ 3.475
Canton Berne	728.916	140.443	74.520	+ 65.923	794.839	801.943	+ 7.104
+ gains							- pertes

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le commerce extérieur de la Suisse, en juillet 1954, a été caractérisé, comparativement au mois précédent, par une augmentation des importations, de l'ordre de 0,2 million de francs, et par une plus-value des exportations de 43 millions de francs, celles-ci s'élevant à 459,5 millions de francs et celles-là totalisant 469,7 millions. Les importations se sont donc maintenues en valeur à peu près au même niveau qu'en juin. Nos achats à l'étranger sont bien supérieurs à ceux de juillet 1953, quantitativement et en valeur. L'augmentation quantitative des entrées en regard du mois de juillet précédent concerne exclusivement les matières premières, combustibles et carburants. Les arrivages de charbon, d'huile de chauffage et d'huile à gaz se sont beaucoup renforcés. En revanche, net fléchissement, dans l'espace d'un mois, de notre approvisionnement en substances chimiques brutes. Les importations d'automobiles et de motocyclettes ont également fléchi. Aux exportations, forte progression de nos ventes de montres, qui passent de 83,3 millions de francs en juin à 103,6 millions en juillet. Dans le domaine des textiles, le commerce des broderies s'est renforcé par rapport au mois précédent et à la période correspondante de l'année passée. Les exportations des principales branches de l'industrie chimique dépassent de beaucoup celles de juillet 1953. Les livraisons de fromage se sont maintenues. L'accroissement de la valeur de nos exportations comparativement à juin concerne aussi bien notre trafic avec l'Europe que celui avec les pays d'outre-mer. A noter spécialement, l'augmentation considérable de nos envois aux Etats-Unis d'Amérique, pays qui occupe cette fois le premier rang parmi nos débouchés, suivi de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. Nos livraisons au Brésil accusent un développement remarquable.

* *

Les recettes douanières ont atteint 66,7 millions de francs en juillet 1954. Pendant les sept premiers mois de 1954, ces recettes se sont élevées à 402,3 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 28,8 millions, comparativement à la même période de 1953.

* *

L'indice du coût de la vie s'est inscrit à 171,0 à fin juillet 1954 (août 1939 = 100). Il s'est élevé de 0,3 % depuis la fin du mois précé-

dent. Cette évolution résulte d'une hausse des prix de divers produits alimentaires, ainsi que du charbon.

* *

Les C.F.F. ont transporté, en juillet 1954, 17,47 millions de voyageurs, soit 312,000 de moins qu'en juillet 1953. Les recettes ont atteint 34,78 millions de francs, ce qui fait 632,000 francs de moins qu'en juillet 1953. Le trafic des marchandises a atteint 1,95 millions de tonnes. Par rapport au tonnage du même mois de l'année précédente, l'augmentation est de 205,000 tonnes. Les recettes, 35,28 millions de francs, ont été supérieures de 2,36 millions à celles de juillet 1953. Les recettes d'exploitation ont été de 75,17 millions, ce qui représente une augmentation de 1,97 million par rapport à juillet 1953. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont augmenté de 826,000 francs, pour atteindre 45,90 millions de francs. L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation est de 29,28 millions de francs, contre 28,13 millions en juillet 1953. Il sert à couvrir les dépenses figurant au compte de profits et pertes, lesquels se montent en moyenne, pour 1954, à 15 millions par mois (amortissements, frais de capitaux, etc.).

* *

A la Banque nationale suisse, la situation arrêtée au 23 août 1954 fait mention d'une encaisse-or inchangée de 6200 millions de francs. Les devises ont augmenté de 3,8 millions et s'élèvent à 552 millions. Les effets sur la Suisse ont fléchi de 0,3 million, et les avances sur nantissement de 1,5 million. Ces deux postes restent respectivement à 81 et 20 millions. La circulation fiduciaire marque à 4826 millions une augmentation de 4 millions depuis une semaine. Les engagements à vue ont diminué de 7,8 millions ; ils restent à 1905 millions dont 1463 millions représentent les avoirs des banques de commerce et de l'industrie, qui n'ont presque pas varié.

* *

Accord douanier germano-suisse. Au cours des négociations qui aboutirent, le 10 novembre 1953, à la conclusion d'un accord de commerce et de paiement, les deux parties contractantes avaient discuté notamment de quelques problèmes douaniers. Ces conversations se sont terminées le 4 décembre 1953 par la signature d'un deuxième avenant à l'accord douanier conclu le 20 décembre 1951 entre la Confédération suisse et la République fédérale d'Allemagne. Etant donné que cet avenant devait être approuvé par le Parlement allemand, la ratification vient d'avoir lieu. Entrée en vigueur : 31 août 1954. Le nouvel avenant a pour principal objet de préciser et de compléter certaines dispositions de l'accord douanier germano-suisse. Leur application a fait apparaître des lacunes qui s'expliquent du fait qu'à l'époque de la conclusion de l'accord, les expériences faites avec le nouveau tarif allemand étaient encore insuffisantes.

* *

Prolongement des accords commerciaux avec la Norvège. Le 20 août a été signé, à Berne, un protocole par lequel la validité des arrangements concernant le trafic commercial et le service des paiements a été prolongée jusqu'au 30 juin 1955. Les listes de marchandises en vigueur jusqu'ici ont été adaptées à l'état de la libération actuelle dans les deux pays. Les transferts financiers s'effectueront comme précédemment.

* *

L'Afrique du Sud et les montres suisses. Le président de la « South African Jewellers Association Ltd », M. N. Cohen, de Johannesburg, lors de son récent passage à Bienne, a déclaré que le gouvernement sud-africain venait d'assouplir singulièrement les restrictions à l'importation concernant les montres suisses, et d'augmenter de 12 à 15 millions par an le contingent annuel d'importations. Les restrictions demeurent en vigueur en ce qui concerne les montres en or et en argent, mais M. Cohen prévoit que, dans ce domaine également, des dispositions plus souples seront promulguées prochainement. Cette amélioration est l'œuvre avant tout de la « South African Jewellers Association Ltd », qui s'est prononcée de façon catégorique pour l'importation de montres suisses. La campagne de propagande menée par la Fédération horlogère, et les contacts personnels de représentants de celle-ci avec les autorités sud-africaines ont également contribué à améliorer la situation. Relevons que l'Afrique du Sud achète exclusivement des montres de fabrication suisse.

* *

L'assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer jurassiens a eu lieu, le 30 août, à Alle. Le directeur von Kaenel, commentant la situation des C. J., a déclaré que celle-ci pourra s'améliorer grâce au projet en préparation sur l'aide fédérale aux chemins de fer privés. Le rapport de gestion relève que le 87 % des recettes va au personnel.

* *

La bourse des blés. Le Conseil fédéral a fixé, pour le blé indigène de la récolte de 1954, les mêmes prix d'achat que pour les deux récoltes précédentes. On s'attend à ce que la récolte soit d'un volume plus important qu'en 1953, grâce à l'extension des cultures et aux rendements moyens plus élevés. Mais les dégâts causés par la verse risquent d'influencer la qualité des céréales et plus particulièrement le coût de la moisson. Le maintien des prix en vigueur depuis deux ans doit contribuer à encourager l'extension de la culture. Les prix d'achat sont, par 100 kg. net, de 64 fr. 50 pour le froment type 1 (Montcalme, etc.), 66 fr. pour le froment type 2 (Probus, etc.), 67 fr. pour le froment type 3 (Huron, etc.), 60 fr. 25 pour le méteil, 56 fr. pour le seigle et 60 fr. pour l'épeautre non décortiquée. Dans les régions de montagne, ces prix sont majorés de 2 ou 3 fr. suivant l'altitude.

* *

La viande en hausse. Selon les indications fournies par l'Association suisse de la boucherie, le prix de la viande est en forte hausse. Pour les vaches et bœufs, la hausse a été, en juillet, de 6 à 11 centimes, de 18 centimes pour les saucisses. La hausse est de 14 à 40 centimes par rapport à 1953. Pour les veaux, elle est de 7 à 10 centimes. Les prix de la viande de mouton n'ont pas varié. Pour les porcs, la hausse est de 1 centime par kilo, s'établissant à 59-63 centimes. Par rapport aux années précédentes, la hausse atteint 99 % et même 135 % pour le veau.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source